

Thiers Dore
et **Montagne**
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

45

Suppléants ayant voix
délibérative :

3

Conseillers représentés :

7

Total votants :

55

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2022 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 21 novembre 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 29 novembre 2022 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Éric GARRET, Bernard LORTON, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohamed OULABBI, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Atlantique DE LAVERNAY à Christiane SAMSON
Ghislaine DUBIEN à Jany BROUSSE
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD
Claude GOUILLON-CHENOT à Sylvain HERMAN
Catherine PAPUT à Pierre CONTIE
Didier STURMA à Isabelle FUREGON
Didier CORNET à Daniel BALISONI

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Ludovic COMBE, Michel COUPERIER, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Serge FAYET, Tahar BOUANANE.

Conseiller.e.s ayant voix délibérative : Christine PETRUCCI, Alain DESCOLS, Marc BONNOT.

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

**MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS
SUITE A AVANCEMENT DE GRADE**

Rapporteur : Philippe BLANCHOZ, Vice-Président

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'Assemblée délibérante, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2022.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois ;

Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 07 octobre 2022, sur le projet de suppression d'emplois.

Le Président propose à l'assemblée :

La suppression des emplois :

- Un emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet
- Un emploi d'adjoint administratif à temps complet
- Un emploi d'agent de maîtrise à temps complet
- Un emploi d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps non complet (34.25/35^{ème})
- Deux emplois d'agent social principal 2^{ème} classe à temps complet
- Un emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet
- Deux emplois d'adjoint technique à temps complet

La création des emplois :

- Un emploi d'adjoint administratif principal 1^{ème} classe à temps complet
- Un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Un emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet
- Un emploi d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps non complet (34.25/35^{ème})
- Deux emplois d'agent social principal de 1^{ère} classe à temps complet
- Un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- Deux emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte la modification du tableau des emplois ainsi proposé, à compter du 01 décembre 2022 ;
- Inscrit aux budgets, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes.

TOTAL VOTANTS : 55

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 55

Abstentions:

Conseillers présents : 48

Pour : 55

Représentés : 7

Contre :

Non-participation :

Le secrétaire de séance



Pierre CONTIE

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

